



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021

Affichage et convocation : 06.12.21

Réuni sous la présidence de M Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Béatrice AUTIER, Patrick SERGEANT, Nicolas JACQUEMAIN, Alexandre PIERMEE, Thierry LEVERT, Alice NOWAK,

Fabrice BARBAISE (arrivé au point « Informations Atlas de la Biodiversité »).

Absents excusés : Mmes Marie-Paule CARRE-VERITA, Aline THIOLIERE, Gwenaëlle GAREL, M Fabrice BARBAISE.

Pouvoirs : de Mme Marie-Paule CARRE-VERITA à Mme Noëlle COHIDON,
de Mme Aline THIOLIERE à M Eric DE CARLI,
de M Fabrice BARBAISE à M Eric DE CARLI.

Secrétaire de séance : M Alain SOHIER.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2021 :

A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

VOIE VERTE : Après présentation du dossier d'appel d'offres pour la réalisation de la voie verte le long de la Meuse, par 13 voix pour et 1 abstention (P. Sergeant), le Conseil Municipal en accepte les travaux, la procédure d'appel d'offres et autorise M le Maire à réaliser l'ensemble de la procédure.

TARIFS COMMUNAUX DIVERS 2022 :

DESIGNATION	Votes au 01.01.2022
Repas divers adultes	37 €
Enfant de – de 15 ans	21 €
Voyage des Anciens	Participation de 18 € Ouverture à toutes personnes intéressées (pas uniquement aux habitants) suivant les places encore disponibles et limitées, au coût réel par personne et hors transport.
Repas des Anciens	Gratuité pour les 65 ans et plus au 01/01 de l'année concernée. Animation : orchestre JL Bertrand pour 2022
<i>Mme AUTIER Béatrice précise qu'à son initiative,</i>	

<p><i>elle a aidé le traiteur à distribuer les repas à domicile ce dimanche 12. M Alain SOHIER, conseiller délégué s'étonne de cette démarche compte-tenu que le traiteur n'a pas sollicité d'aide.</i></p>			
Colis	Pour les 70 ans et plus au 01.01 de l'année concernée. 35 € pour un colis couple et 25 € pour un colis personne seule. .		
Location salle du Lavoir	66 € la journée		
Location salle de réunion du 1 ^{er} étage de l'Espace BL à des associations ou privés (extérieurs à PLM)	70 € la journée		
Logements mairie	450 €		
Délivrance d'un second pass de l'aire sportive, si perte, vol,...	55 €		
Concession trentenaire hors frais d'enregistrement	168 €		
Vacations funéraires Police Nationale	20 €		
Droit de place commerces divers ambulants	Un forfait journalier de 20 € et 130 € en forfait mensuel avec mention dans le contrat de l'obligation de nettoyage des lieux sous peine de rupture du droit de place		
Droit de place par benne à textiles par sté à but lucratif	216 €		
Noël du Personnel communal	60 €		
Location salle polyvalente Associations (par ass. et non par section, sauf exception)	<table border="1"> <tr> <td>PLM 2 gratuités par an, ensuite plein tarif à 450€ ou 500€ du 01.01. au 30.04 en raison du chauffage.</td> <td>Extérieurs 600 € ou 650 € du 01.01 au 30.04 en raison du chauffage</td> </tr> </table>	PLM 2 gratuités par an, ensuite plein tarif à 450€ ou 500€ du 01.01. au 30.04 en raison du chauffage.	Extérieurs 600 € ou 650 € du 01.01 au 30.04 en raison du chauffage
PLM 2 gratuités par an, ensuite plein tarif à 450€ ou 500€ du 01.01. au 30.04 en raison du chauffage.	Extérieurs 600 € ou 650 € du 01.01 au 30.04 en raison du chauffage		
Entreprises, autres	<table border="1"> <tr> <td>450 € ou 500 € du 01.01.</td> <td>600 € ou 650 € du 01.01.</td> </tr> </table>	450 € ou 500 € du 01.01.	600 € ou 650 € du 01.01.
450 € ou 500 € du 01.01.	600 € ou 650 € du 01.01.		

organismes	au 30.04 chauffage	au 30.04 chauffage
<u>Particuliers</u>	450 € ou 500€ du 01.01 au 30.04 chauffage	600 € ou 650€ du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage
<u>Pirisiens uniquement et hors Covid</u> (car salle réservée restauration scolaire).	300 € pour les locations du samedi matin au dimanche matin avec états des lieux par les élus	

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la subvention suivante :

associations	Subvention 2022
LISA	200 € sous réserves que la Lisa prenne les chatons à l'adoption
AFM TELETHON	0 € car organisation du Téléthon sur la commune

M Alain SOHIER expose la journée dédiée aux « Foulées Pirisiennes » dans le cadre du Téléthon.

CREMATORIUM : TARIFS AU 01/01/2022 :

Après étude de la révision proposée par OGF, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de tarifs pour l'année 2022 avec une variation de + 13.71 %.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR DES MISSIONS DE REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES :

Suite à sa délibération du 15.09.2017 et pour pallier aux éventuelles absences du personnel ou pour faire face à un besoin ponctuel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer les conventions pour les filières animation et Atsem, administrative et technique. Le montant dû par la Commune sera à hauteur du 1^{er} échelon du grade de l'agent remplacé et du 1^{er} échelon du grade proposé en fonction des missions confiées à l'agent dans le cas d'une mission temporaire.

ADOPTION PAR DROIT D'OPTION DE LA NOMENCLATURE M57 ABREGEE AU 01/01/2022 :

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 ,

Vu l'avis favorable du comptable public (Mme Laviolette) et considérant que l'instruction

budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets,

à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée par nature. Les chapitres deviendront fongibles à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, en excluant le chapitre 012 portant sur les dépenses de personnel et les amortissements seront calculés au prorata temporis.

ENGAGEMENTS DE CREDITS 2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au 2021, comme suit, avant le vote du budget 2022 :

Articles	Crédits sur 2022
2031 frais d'études	12 500
2032 frais de recherche et de développpt	2 312
2051 concessions et droits similaires	1 000
2111 terrains nus	7 500
21534 réseaux électrification	7 000
21568 autre matériel de défense civile	18 050
21578 autres matériels et outillage de voirie	1 038
2158 autres installations	4 750
2183 matériel de bureau et informatique	3 750
2188 autres immobilisations	3 672
2312 agencements et aménagt de terrains	7 500
2313 constructions	24 787
2315 installations , travaux	88 000
Total	181 859

ARDENNE METROPOLE : - Ouvertures dominicales 2022 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

vu l'article L 3132-26 du code du travail,

vu le titre III de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

après propositions du Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les dates suivantes des ouvertures dominicales des commerces de détail comme suit :

les 09 et 16 /01/22, 29/05, 19 et 26/06, 3/7, 28/08, 20 et 27/11 , 4,11,18/12 ,

et du secteur automobile : 16/01/2122, 13/03, 12/06, 18/09, 16/10.

- avis sur le Schéma de mutualisation pour le mandat 2021/2026:

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce schéma répondant à cinq objectifs : *faire à plusieurs ce qu'il est difficile voire impossible de faire seul,

*accroître le niveau d'expertise des services en partageant le coût des ressources,

*maîtriser les dépenses de gestion notamment en évitant les doublons,

- *développer la convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles,
- * renforcer les synergies entre les communes membres et Ardenne métropole.

DESAFFECTATION ET CESSIION CHEMIN DU REPOSOIR :

Vu le code rural et notamment son article L. 161-10,

vu le décret n° 76-621 du 8 octobre vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,

considérant que le chemin rural dit « du Reposoir » n'est plus utilisé par le public compte-tenu de son impraticabilité,

considérant l'offre faite par M et Mme LAMBERT Fabrice de Prix-lès-Mézières souhaitant acquérir la parcelle cadastrée AB 172 (ancienne voie ferrée) ainsi que le chemin rural du reposoir dans sa totalité, pour accès à leurs parcelles 289, 471 et 442 (projet de lotissement), au prix de 5 € le m2,

Compte-tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique sera organisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation du chemin rural, décide de lancer la procédure de cession du chemin et demande à M le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

M Patrick SERGEANT fait remarquer que le prix proposé par M LAMBERT est trop bas. M le Maire répond que ce prix est plus élevé que le prix du m2 acheté par la Commune pour la création de la Voie Verte, et qui est de même nature.

ETUDE PLAN DE CIRCULATION :

Suite à sa délibération du 17 mai 2021 acceptant le cahier des charges de CEREMA pour une étude de plan de circulation, et après avoir entendu M le Maire et M Alain BEAUFEY, Adjoint à l'aménagement, le Conseil Municipal prend connaissance du questionnaire à la population sur les conditions de circulation à Prix-lès-Mézières et d'une enquête qui sera mise en ligne.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE WARCQ POUR PRET DE VEHICULE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de mise à disposition du minibus communal de la commune de Warcq et autorise M le Maire à la signer

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES ARDENNES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à cette association AMR08. Prix-lès-Mézières est une commune péri-urbaine et actuellement adhérente à l'association des Maires des Ardennes.

CANDIDATURE COMITE DES EXPERTS :

Suite à sa délibération du 21 septembre 2020 listant les nouveaux experts et à l'unanimité le Conseil Municipal intègre à sa composition Mme Françoise LAURENT.

SIGNALISATION LUMINEUSE DES PASSAGES PIETONS :

En l'absence de Mme Marie-Paule CARRE-VERITA, le Maire présente l'implantation des plots lumineux au Conseil Municipal, sur la base d'un plan. Le Conseil Municipal précise qu'il convient d'équiper dans un premier temps les deux voies principales (rue de Mézières et route de Warnécourt). Ce plan d'équipement s'étendra sur cinq ans.

INFORMATION ATLAS DE LA BIODIVERSITE :

M Alain BEAUFEY présente le bilan intermédiaire et notamment les constructions d'hôtels à insectes, la trame noire et la vie des castors.

PROJET DE NAVETTES POUR TRANSPORTS (SORTIES DE PERSONNES AGEES de 70 ans et plus) :

M le Maire et Mme Noëlle COHIDON, Adjointe au Sociale et membre du CCAS, informent le Conseil Municipal que les membres du CCAS en date du 06 dernier ont décidé de l'organisation de navettes-transport à destination des personnes âgées de 70 ans et plus pour effectuer leurs courses sur la zone de la Croisette, à raison d'une participation de 2€/personne., 2 fois /mois. Essai et bilan au bout d'un mois. Le Conseil Municipal est favorable à ce nouveau service.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

M le Maire communique sur les points suivants :

- Ardenne Métropole :* Le changement des abris bus sera effectué prochainement,
- * plan « jetons moins et trions ce qu'il reste » pour les communes membres qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets avec par Ardenne Métropole.
- Le repas de Noël des Anciens à la salle polyvalente est annulé compte-tenu de la pandémie, mais les repas seront livrés à domicile.
- Rétrocession à la Commune de la voirie et des espaces verts du lotissement des Harquettes : afin d'y procéder, certains travaux demandés par M le Maire doivent être réalisés.
- Le Comité des Experts s'est réuni la semaine dernière pour étudier les grands dossiers.
- La vidéo-protection sera fonctionnelle début 2022.
- Label ville Internet : La Commune de Prix-les-Mézières est lauréate et recevra son prix à Paris le 3 février. Prix-lès-Mézières est le 4^e ville des Ardennes à recevoir ce label.
- Les Vœux du Maire se dérouleront le 21 janvier à 18 h30.
- Le bulletin municipal sera distribué fin janvier 2022.
- Les colis de Noël aux Anciens seront livrés cette semaine 50 et distribués par les élus.